

**NORMANDIE**

**la ligue de  
l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

**D.A.Re. André Bodereau**

Ouvert tout l'été  
Permanence assurée 24 heures/24, 7 jours/7

Tel : 02.31.84.60.30  
Site : [www.dare-bodereau.org](http://www.dare-bodereau.org)  
Mail : [dare-bodereau@laliguenormandie.org](mailto:dare-bodereau@laliguenormandie.org)



## **SEJOUR EN BRETAGNE**

**Côte d'Armor**

Dates : Du Lundi 17 au Vendredi 21 juillet 2023

Adresse :

Gîte du Moulin du Pollogner  
Mme LAUVERGEAT  
Goas Ribot  
22140 PRAT

**10 jeunes du D.A.Re. André Bodereau seront accompagnés par :**

Céline CHAMPEL - Responsable de séjour  
Murielle CARVILLE - Responsable Infirmerie  
François HAMEL - Encadrant  
Jessie HAREL - Encadrant

{ 06 30 02 67 66

## PRESENTATION DU SEJOUR

### Présentation du séjour :

Les Côtes-d'Armor, appelées Côtes-du-Nord jusqu'en 1990, sont un département français situé en région Bretagne. Sa préfecture et plus grande ville est Saint-Brieuc. Les autres principales villes sont Dinan, Guingamp et Lannion.

Le groupe sera hébergé dans un gîte.

Les jeunes découvrir un nouvel environnement, partager des moments conviviaux, ludiques. Ils seront impliqués dans toutes les tâches de la vie quotidienne.

Cette liste est donnée à titre indicatif. Mettre des vêtements peu fragiles. Vous pouvez marquer le linge au nom du jeune si vous le désirez.

Pour 1 semaine	Vêtements
2	Pyjamas
5	Sous vêtements
2	Bas (pantalons, robes...)/2 shorts
2	Pulls ou sweat
5	Tee shirts
1	Survêtement
5	Paires de chaussettes
2	Gants de toilette
1	Serviette
1	Serviette de plage
1	Maillot de bain
1	Paire de chaussures de sport
1	Paire de chaussons
1	Paires de sandales ou espadrilles
1	Sac à dos

## ACTIVITES PROPOSEES

En fonction des envies des jeunes, de la météo...

- Pique-nique au Mont Saint Michel
- Visite de Paimpol
- Traversée de Bréhat
- Visite de Perros Guirrec
- Shopping
- Journée à Armoripark



Une trousse de toilette comprenant : 1 brosse à dents + dentifrice  
Peigne ou brosse à cheveux  
Gel douche + shampooing

Argent de poche (pas d'obligation) : s'il le souhaite, le jeune peut emmener 10 ou 20 € maximum qu'il pourra confier aux éducateurs dans une enveloppe à son nom.